LETTRE

Du Citoyen BOUGON LONGRAIS, *Procureur-Général-Syndic du Département du Calvados,*

AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE (1).

Caën, le 27 Avril 1793, l'an II. de la Rép. Franç.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Dans la séance du 23 de ce mois, lors de la lecture qui fut faite d'une adresse du département du Calvados, l'un des membres de la Convention avança que c'étoit mon ouvrage.

Je dois à la vérité de déclarer, que non seulement je n'y ai participé en aucune manière, mais que j'ignorois même alors son existence.

Profondément convaincu que, dans les circonstances actuelles, on doit oublier les hommes, pour ne voir que la patrie, il n'eût pas été dans mes principes de faire des applications particulières.

Au reste, amant austère de la liberté, l'ame élevée et toute républicaine, je n'aurois cédé à personne l'honneur de proclamer moi-même, dans le sein de la Convention, cette adresse, si, sous tous les rapports, elle ne m'eût été étrangère.

Signé BOUGON.

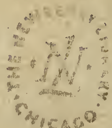
Le citoyen Bougon a fait dernièrement un voyage à Paris, pour affaires du Département. L'administration

---

(1) J'ai remis moi-même cette lettre au président, mais elle n'a pas été lue. On va voir pourquoi je la fais imprimer, avec quelques réflexions à la suite.

l'y avoit envoyé, pour représenter à la Convention nationale et au ministre de la guerre, l'état de dénuement dans lequel se trouvent nos côtes, afin d'y remédier le plus promptement possible. Pendant son séjour à Paris, une adresse des corps administratifs fut envoyée à la Convention. Les corps judiciaires, et même la société populaire de Caën y donnoient leur adhésion. Lorsqu'on commença la lecture de cette adresse, Duroy l'interrompit, parce qu'il reconnut qu'elle renfermoit des personnalités, ce qui l'indigna, et il déclara, avec chaleur, qu'il la regardoit comme l'ouvrage du procureur-syndic qui étoit à Paris; que c'étoit lui qui avoit *machiné* cela. Bougon l'ayant appris par les papiers publics, se rendit chez moi le lendemain, et me témoigna combien il étoit affecté d'avoir été ainsi inculpé par Duroy, qui avoit été à portée de connoître ses principes dans le voyage que nous venions de faire ensemble dans le département, en qualité de commissaires pour le recrutement. Nous nous rendîmes de suite chez Duroy; il y eut une explication fraternelle, et Duroy promit à Bougon de se rétracter; ce qui étoit un acte de justice, puisque celui-ci n'avoit pas la moindre connoissance de l'adresse du département. Bougon, aussitôt qu'il a été rendu à son poste, m'a écrit la lettre ci-dessous transcrite, en m'envoyant la copie de celle au président, qui prouve bien évidemment la vérité de ce qu'il avoit dit à Duroy; car on ne peut supposer qu'un procureur-syndic osât avancer un fait qui, s'il étoit faux, seroit démenti sur le champ par ses collègues; conduite qui attireroit sur lui l'animadversion publique.

J'ajoute à cette explication, que Bougon s'est livré tout entier, dès l'origine de la révolution, à la défense de la liberté; qu'il n'a pas dévié un seul instant; qu'il a été membre du premier comité révolutionnaire, où il s'est distingué, quoiqu'il n'eût guère alors que 22 ans; qu'il fut nommé procureur de la Commune; mais que le défaut d'âge s'opposoit à ce qu'il pût occuper la place; qu'ensuite il a été secrétaire général du département; et qu'enfin il a été nommé dernièrement procureur-général-syndic; ce qui annonce un patriotisme



bien prononcé, et des talens très-précoces. Si mon témoignage peut être ici de quelque poids, j'affirme qu'en effet Bougon est très-assidu à ses devoirs, et qu'il réunit la confiance des administrateurs et des administrés.

Au reste, j'observe que l'intention de Bougon n'est pas de faire la critique des administrateurs, en blâmant l'adresse, mais seulement de rétablir un fait; ce à quoi il attache une grande importance. En effet, si Bougon et ses collègues diffèrent d'opinion sur l'adresse en question, c'est que ceux-ci n'ayant été instruits des événemens que par les journaux, dont les auteurs sont presque toujours des hommes passionnés, au lieu d'écrire avec la sagesse et la prudence que les circonstances exigent, sur-tout lorsqu'on parle des membres de la Convention; ceux-ci, dis-je, se sont laissé entraîner par un premier mouvement, qu'un peu de réflexion eût peut-être arrêté. Cependant, j'affirme, la main sur la conscience, que les administrateurs du département du Calvados, ont et méritent entièrement la confiance des amis de la liberté. J'affirme que Duroy en a porté le même jugement que moi, dans la tournée que nous avons faite. Si leur adresse a été improuvée par les patriotes les plus zélés, on doit croire qu'ils ont commis une erreur; mais leurs intentions sont très-droites et très-pures; je le garantis sur ma tête.

Je dois dire encore, que Bougon préside maintenant la société populaire à Caën; qu'il est probable que la société n'eût point donné son adhésion à l'adresse, si Bougon n'eût pas été absent, et qu'elle l'a fait vraisemblablement par enthousiasme, comme c'est assez l'usage. Nous avons pourtant eu grand soin, Duroy et moi, de prévenir toutes les sociétés populaires, que nous avons visitées, d'être bien en garde contre les opinions particulières des journalistes, pour ou contre tels ou tels membres de l'assemblée; nous leur avons recommandé sur-tout, de ne considérer jamais que la Convention en masse, et d'inspirer à tous les citoyens le respect qui lui est dû, et qui lui est nécessaire pour sauver la patrie. J'écrivois dernièrement à la société de Caën, et voici à peu près, en substance, ce que je lui disois :

« Nos administrateurs, que j'aime et que j'estime,
» viennent d'envoyer à la Convention, une adresse,
» qui a été improuvée par les chauds patriotes. Il semble
» en effet, qu'au lieu de jetter de l'eau sur l'incendie,
» on cherche à lui donner un nouvel aliment. Hé quoi!
» toujours des personnalités, et toujours des personna-
» lités! Je ne sais, si ce qui à été fait à l'occasion de
» Marat, est bien propre à calmer les têtes, à ramener
» l'union et la paix qu'on nous prêche sans cesse. Dieu
» le veuille! mais j'en doute. »

Par ce qui s'est passsé mercredi, on peut juger si j'avois tort de tenir ce langage.

BONNET, député du Calvados.

COPIE *de la Lettre écrite par* BOUGON, *Procurer-Général-Syndic du Département du Calvados, à* BONNET, *Député de ce Département.*

Caën, 27 avril, etc.

CHER CONCITOYEN,

En arrivant à Caën, l'un de mes premiers soins a été de me procurer la lecture de l'adresse du département. Je n'en adopte ni le sens, ni la rédaction; et comme je tiens *très-fortement* à ce que la Convention nationale et la France reviennent de l'erreur dans laquelle, sans le vouloir, le citoyen Duroy les a mis à mon égard; et que, placé dans un poste important et délicat, je dois à mes concitoyens le compte de mes actions politiques, je vous prie et vous requiers, au nom de l'amitié, de faire donner toute la publicité possible à la lettre que j'écris au président de la Convention. Je vous en transmets, avec l'original, une copie destinée pour la publication. Je laisse à votre prudence le soin de veiller à ce qu'il soit fait lecture de l'original. Pardon de la peine etc....

Votre ami et concitoyen

BOUGON.

P. S. Je vais ravailler ici à remonter le diapason du patriotisme, que j'ai trouvé baissé, en plusieurs endroits, de plus d'un ton.

De l'Imprimerie de DESENNE, rue des Moulins, près la rue neuve des Petits-Champs, n°. 25. 1793.